



Commune de Léaz

Envoyé en préfecture le 13/12/2023

Reçu en préfecture le 13/12/2023

Publié le

ID : 001-210102091-20231211-2023_41DEL-DE



N° 41/2023

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 11 décembre 2023

Date la convocation du Conseil municipal : 7 décembre 2023

Nombre de conseillers municipaux : 11

Maire : Christine BLANC

Secrétaire élue : Valérie LOUBET

Présents : Christine BLANC -- Valérie LOUBET - Emelyne ETIENNE - Kévin FAVRE - Pierre-Luc CHATAIGNON - Séverine VIRLOUVET -

Absents excusés : Valérie MAYOR donne pouvoir à Emelyne ETIENNE - Nicolas BUGNOT donne pouvoir à Valérie LOUBET -

Absents : Loïc NORMANT - Johann BRESSON – Christophe ETIENNE-AUGUSTIN

Objet : **ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES INFERIEURES A 100€ : DELEGATION AU MAIRE**

Afin de fluidifier le travail de l'administration publique, la trésorerie sollicite une délégation du maire concernant les admissions en non-valeur des créances inférieures à 100.- € sous réserve de présenter un compte-rendu au conseil municipal une fois par an.

Le conseil, après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité

Délègue au Maire les admissions en non-valeur des créances inférieurs à 100.- € sous réserve de présenter un compte-rendu au conseil municipal une fois par an.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.



Le Maire,

Christine BLANC